

LE P'TIT CAVINIEN N° 27

Le P'tit Cavinien N° 27 Décembre 2012

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE CUGNY

Comme les années précédentes, la municipalité de Cugny organise le samedi 22 décembre 2012, à 14h00, à la salle des Fêtes, l'arbre de Noël pour les enfants de la commune âgés de 3 à 10 ans.

Une invitation sera envoyée à chaque enfant et le conseil municipal compte sur la présence de tous les enfants qui recevront gâteaux et friandises de la part du Père Noël.



LE MOT DU MAIRE

Les fêtes de fin d'année sont souvent associées à une période où les instants privilégiés partagés avec la famille ou les amis prennent le pas sur les vicissitudes du quotidien. C'est en tout cas ce que je vous souhaite même si je sais que tous, malheureusement ne sont pas dans des situations propices pour apprécier ce moment.

Or, en cette fin d'année 2012, force est de constater que la crise économique et financière est toujours présente et les perspectives pour 2013 s'annoncent maussades. Cependant, ne cédon pas au catastrophisme et, avec de l'optimisme et de la volonté, espérons que 2013 soit une année de redressement et de prise de conscience citoyenne où croissance durable et solidarité seront enfin partagées.

De tout cœur, au nom du Conseil Municipal et du personnel de la commune, je vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous assure, avec l'équipe qui m'entoure, de notre profond dévouement.

Bonne Année 2013 et la réussite de chacun de vos projets personnels.

La traditionnelle cérémonie des vœux

se tiendra le

Dimanche 13 janvier 2013 à 10H30

Salle des fêtes de Cugny

Toute la population y est invitée.



NOS JOIES—NOS PEINES

NAISSANCES :

Charlotte HERPIN le 29 Mai 2012
Léa GUIIS le 19 Août 2012

DECES :

Daniel ERB le 11 Juillet 2012
Michel LAMBERT le 5 Novembre 2012

MARIAGES :

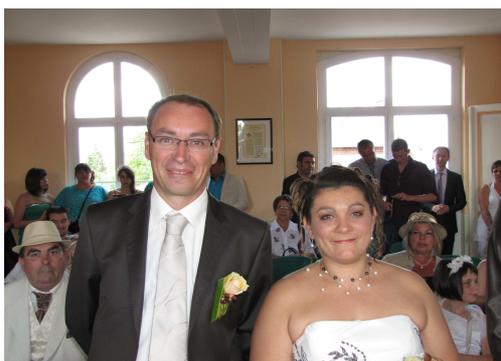
Le 2 Juin 2012
David CUVILLIER et Lydie PAGNIER



Le 16 Juin 2012
Mike LAUWERIER et Lindsay LEVACHER



Le 30 Juin 2012
Jerôme JOSSE et Linda GOUJON



NOS JOIES—NOS PEINES

MARIAGES :

Le 15 Septembre 2012
Davy DELJEHIER et Nadège DURAND



Le 27 Octobre 2012
Patrick MICHAUX et Christine FROISSARD



NOTRE MAIRIE

Heures d'ouvertures :

le Mardi de 10h00 à 12h00

le Jeudi de 17h30 à 19h00

le premier Samedi du mois de 8h00 à 10h00

Permanence :

Le Maire : le jeudi de 17h30 à 19h00 sur rendez-vous

Les Adjoints sont également à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous à votre convenance.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2012

Dernièrement, dans la salle des mariages, Michel Bono Maire, les membres du conseil municipal étaient heureux d'accueillir les lauréats 2012 du concours des maison fleuries.

Ce concours communal des maisons fleuries a pour objectif de favoriser le fleurissement afin d'offrir aux Cavinien un cadre de vie encore plus agréable à l'œil.

Le jury a sillonné les rues de la commune afin de noter les maisons avec jardin et façades fleuries fin juillet 2012. L'évaluation porte sur différents critères définis par le jury. Sont ainsi évalués les fleurs (variétés, volumes, couleurs) mais aussi les végétaux (arbres, arbustes, vivaces, pelouses). L'entretien, la mise en valeur du cadre bâti et du patrimoine, l'originalité et l'harmonie des réalisations sont également prise en compte, sans oublier le respect de l'environnement.

Mr Michel Bono a remercié et félicité les Cavinien ainsi que les employés communaux pour les efforts consentis afin de rendre la commune plus accueillante et par la même occasion à son embellissement.

Après avoir remercié également les membres du jury, il a ensuite donné lecture du palmarès et annoncé qu'un concours des décorations de Noël sera organisé en cette fin d'année.

Maisons avec jardin sur la voie publique

- 1^{er} Mme Gay Christine et Mr Dhaène François
- 2^{ème} Mr et Mme Cambray André
- 3^{ème} Mr et Mme Grattepanche Guy
- 4^{ème} Mr et Mme Gueudet Bruno
- 5^{ème} Mr et Mme Vincent Yves

Maisons avec balcon ou terrasse

- 1^{er} Mme Idez Raymonde et Mr Olin Bruno
- 2^{ème} Mr et Mme Verlin Daniel
- 3^{ème} Mr et Mme Poidevin Jean-Michel
- 4^{ème} Mme et Mr Morel Sébastien
- 5^{ème} Mr et Mme Bréhant Olivier

Chaque lauréat s'est vu remettre une composition florale et un bon d'achat offert par la municipalité. Félicitations à tous les Cavinien qui ont fleuri leur maison et qui ne figurent pas dans ce classement .



LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale pour l'année 2013, sont à solliciter avant le 31 décembre 2012 aux heures d'ouvertures du secrétariat de la mairie.

Les électeurs concernés sont les personnes non inscrites, les nouveaux habitants de Cugny, les jeunes gens atteignant leur majorité au 28 février 2013.

Ils doivent à cet effet, se présenter à la mairie munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et éventuellement de la dernière carte électorale pour les personnes arrivant à Cugny.

CONCILIATEUR

Depuis le mois de Novembre dernier, le Canton de Saint Simon bénéficie d'une permanence d'un conciliateur de justice.

Si vous rencontrez des problèmes de voisinage, de consommation d'eau, d'électricité ou autres, d'un souci avec votre propriétaire vous pouvez consulter gratuitement, sur rendez-vous, ce conciliateur de justice.

Les permanences se tiennent :

- Le 1er mardi de chaque mois à la Mairie de Saint Simon (tél : 03.23.62.27.57 ou 09.60.40.73.63)

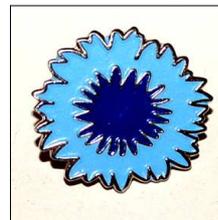
- Le 1er et le 2nd mercredi de chaque mois au Point Info Droit situé dans l'aile droite du Palais de Fervaques, Rue Victor Basch à Saint Quentin (tél ; 02.23.05.04.84)

N'hésitez pas à profiter de ce nouveau service mis à votre disposition.



LES BLEUETS

Les Anciens Combattants (UNC) tiennent à remercier les Cavinien pour leur générosité lors de la vente des Bleuets de France à la cérémonie du 11 Novembre. La somme collectée s'élève à 36€ pour 16 bleuets vendus.



OPERATION BRIOCHES

Lors de l'opération brioches, en octobre dernier, les Cavinien ont été particulièrement généreux, puisqu'il a été envoyé, à l'Association « Les Papillons blancs », la somme de 329 €.

Merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles.



ECLAIRAGE PUBLIC

En cette période hivernale, n'oubliez pas de signaler au secrétariat de mairie, les lampes d'éclairage public qui ne fonctionnent plus.

Il vous suffit tout simplement de relever le numéro se trouvant sur le pylône supportant le point lumineux (étiquette jaune).

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration pour la sécurité de tous.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 17 janvier 2013 au 16 février 2013 aura lieu un recensement de la population Cavinienne. Les agents recenseurs (Mme Marie-Paule MAURICE et Mme Muriel TURQUIN) se rendront chez tous les Cavinien pour déposer **un questionnaire qui sera à remplir obligatoirement**, un pour chaque membre de la famille. Les réponses fournies lors des entretiens resteront anonymes et seulement exploitées dans un but statistique conformément aux lois et à la réglementation (loi n°51-711 du 7 juin 1951). Les agents retourneront par la suite récolter les questionnaires complétés qui seront envoyés à l'INSEE pour être analysés. Les premiers résultats ne seront connus que six mois après et définitivement début 2014.

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il représente une source importante de données statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens...).

La mairie ne garde pas les documents, mais les transmet directement à l'INSEE.

Un accueil favorable est à réserver aux agents recenseurs chargés de vous interroger afin de pouvoir répondre aux mieux à cette enquête qui pourra par la suite permettre aux communes, aux départements, aux régions... d'améliorer et d'analyser les besoins de la population.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la mairie.

CENTRE ANTI POISON

Le Centre Anti Poison a changé de numéro de téléphone. Veuillez désormais composer le :

0800 59 59 59

Lorsque vous appelez le centre Anti Poison, vous tombez directement sur un médecin qui répondra à vos questions 24h/24 et 7jours/7. Le centre Anti Poison est en liaison directe avec le SAMU. En cas d'urgence vous serez spontanément mis en communication avec ce dernier.

Le centre Anti Poison a pour vocation de répondre aux suspicions d'intoxications mais aussi aux demandes d'informations.

**AU MOINDRE DOUTE APPELER
LE CENTRE ANTI POISON AU**

0800 59 59 59



CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2012

La municipalité organise, comme chaque année, un concours de décorations de Noël. Ce concours concerne toutes les habitations puisqu'il n'y a pas d'inscription. Le jury sillonnera les rues de notre village la semaine d'avant Noël afin d'établir le classement. Bonne chance à tous. La remise des prix se fera dans le courant du mois de janvier 2013.

Bonne chance à tous.

ESPACE CINERAIRE AU CIMETIERE

Notre commune vient de se doter d'un columbarium dans son cimetière. C'est la société Munier, entreprise située dans les Vosges, qui a procédé à la pose. L'ensemble est constitué de deux équipements distincts, mais liés : le Columbarium et le Jardin du Souvenir

Cet équipement devenait nécessaire compte tenu des adeptes de plus en plus nombreux de la crémation. Ce columbarium compte douze alvéoles faites à partir de granit de Bretagne, roche réputée pour sa durabilité.

Chaque alvéole peut recevoir trois urnes. Le jardin du souvenir, qui se trouve à deux pas du columbarium, permet la dispersion des cendres et des blocs de remarques accueillent les plaques nominatives afin que soit conservée une trace des défunts.

L'aménagement des abords a été effectué par les agents communaux, Fabien et Pascal, sous la houlette de Mrs Jacques Clément et Jean-François Prêtre, Maire-Adjoints.

Dix sept mille euros ont été nécessaires à l'agencement de ce nouvel espace, avec des subventions de l'Etat et du conseil Général de l'Aisne.



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

TARIF : Les tarifs de la redevance pour la mise à disposition de la salle des fêtes communale, à partir du 1^{er} Janvier 2013, sont fixés selon le barème suivant :

	Habitants de Cugny		Extérieurs	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Week End	120 €	150 €	210€	250€
Vin d'Honneur (4h)	40€	50€	60€	70€

Si les locaux ne sont pas rendus propres, la commune fera intervenir le personnel communal et appliquera un tarif forfaitaire de nettoyage de 100€ qui sera déduit de la caution.

Chaque association communale bénéficie d'une location gratuite annuelle.

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

- **CONCESSIONS** (2,5m² environ et hors frais de timbre et d'enregistrement) :

- concession de 30 ans : 150 €
- concession de 50 ans : 200 €

Les concessions sont indéfiniment renouvelables aux prix du tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le concessionnaire lui-même, ou si celui-ci est décédé, les ayants droit directs peuvent demander le renouvellement.

- **COLUMBARIUM** - Concession trentenaire (hors frais de timbre et d'enregistrement) :

- Habitants de Cugny: 700 €
- Personnes Extérieures : 900 €
- Fourniture d'une plaque d'identité avec gravure : 160€

Les concessions sont indéfiniment renouvelables aux prix du tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le concessionnaire lui-même, ou si celui-ci est décédé, les ayants droit directs peuvent demander le renouvellement.

- **JARDIN DU SOUVENIR** :

- Taxe de dispersion des cendres : 30 €
- Fourniture d'une plaque d'identité avec gravure : 120€

HOMMAGE A NOTRE PORTE-DRAPEAU

Il était le porte-drapeau de notre commune depuis quelques années. Avec la disparition de Michel Lambert, nous perdons une figure emblématique.

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, qu'il grêle, il n'aurait manqué un seul rendez-vous patriotique à Cugny. Doudou (c'était son surnom) était toujours très stoïque. Immobile en tenue impeccable et gants blancs, la main serrée sur la hampe et le regard droit vissé sur les couleurs tricolores comme si toute sa vie en dépendait.

Il était fier de son drapeau et en prenait énormément soin.

Seule la maladie pouvait l'empêcher d'assurer son rôle de porte-drapeau. Voilà pourquoi son absence se fait déjà sentir.

Michel était serviable, honnête et très respectueux. Il ne se plaignait jamais. Il aimait s'impliquer dans la vie de la commune et aimait se rendre utile à chaque instant.

Jamais aucun temple n'aura eu gardien plus sûr



Pour mieux protéger votre domicile pensez à la règle des 3S

Devant la recrudescence des cambriolages dans notre secteur, les services de la gendarmerie demandent de faire un petit rappel de vigilance aux habitants.

SECURISER SON HABITATION

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrée principale,...)
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même par une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur.
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, date d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.).
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, outillage, etc.)
- Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie.

SURVEILLER L'ENVIRONNEMENT PROCHE

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence.
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

SIGNALER TOUTE PRESENCE SUSPECTE

- Signaler en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux.
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.)

REPAS CHAMPETRE 2012

Pour une première, ce fut une réussite. En remplacement de la traditionnelle fête foraine, qui ne faisait plus recette, le conseil municipal avait pris la décision d'organiser un repas champêtre. Ce repas était gratuit pour les habitants de notre commune et une participation de 12€ était demandée pour les extérieurs.

Ce repas champêtre a eu lieu le dimanche 26 Août et la veille, une brocante avait réuni plus de 50 exposants.

Le repas a été élaboré par l'ensemble des conseillers municipaux et quelques bénévoles.

298 personnes ont répondu à cette invitation dont 200 Caviens.

Cette journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et les personnes présentes se sont données rendez-vous pour l'édition 2013.



les organisateurs de ce repas champêtre

lors du repas sous les chapiteaux



la bonne ambiance

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 29 Juillet 2012 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Mrs Dournel, Letuppe et Delhayé (pouvoir Mr Bono)

Secrétaire: Mme Saint Léger

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Remboursement Sinistres : Suite à différents sinistres survenus dans la commune (vitraux de l'Eglise et poteau d'Eclairage Public) les différentes assurances nous ont remboursé les factures. Le Conseil accepte ces remboursements qui seront portés sur le compte 7788. Délibérations prises

Dons : Le Conseil décide d'accepter les dons de quelque provenance que ce soit. Délibération prise

Transports Scolaires : Afin d'offrir la gratuité du ramassage scolaire aux enfants habitant moins de 2 Kms de l'école, le Conseil décide de reconduire la convention avec le Conseil Général . Délibération prise.

Statuts du Syndicat des Ecoles : Suite à la demande du Président du syndicat des écoles d'approuver la refonte des statuts du syndicat , le Conseil municipal accepte. Délibération prise

Matériel et Logiciels Informatiques : Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil décide de changer de société informatique ,de quitter la société Visa et de retenir la société NFI à partir du 1 janvier 2013.Délibération prise

Subvention Complémentaire : Pour réduire la participation financière des familles lors des voyages scolaires, le Conseil décide d'accorder une subvention de 10 % du prix du voyage avec un maximum de 25 € sur justificatif , 1 fois au collège et 1 fois au lycée. Délibération prise

Décision Modificative n°1 du budget 2012 : Monsieur le Maire demande au conseil de modifier le budget en fonctionnement

Recettes : compte 7713: +700 €

Dépenses: compte 65748: +25 €

compte 61522: +495 €

compte 6713: +180 €

Le Conseil accepte. Délibération prise.

Agence Départementale d'Ingénierie : Suite à la proposition du Conseil Général, en remplacement de l'ATESAT, le Conseil accepte d'adhérer à cette nouvelle agence pour obtenir des aides lors des différents travaux (routiers ou bâtiments) Délibération prise

Syndicat du Bois l'Abbé : Suite à la démission de Monsieur Delhayé, le Conseil élit à bulletins secrets un nouveau délégué :.Monsieur Cavalet est élu à l'unanimité. Délibération prise

Travaux du Cimetière : Les banques seront consultées pour l'obtention d'un prêt. A revoir en septembre

Sécurité : Une étude sera réalisée pour réduire la vitesse dans certaines rues du village .

Enquête Publique : Le conseil donne un avis favorable au projet d'enquête publique concernant le programme d'aménagement et d'entretien de la somme et ses affluents.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 5 Octobre 2012 à 20h00

Présents: Tous sauf Madame Deligny (pouvoir Mr Bono) et Monsieur Delhaye

Secrétaire: Mme Bréhant

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

CNAS : Une présentation du CNAS (Comité National d'Action Sociale) est faite au conseil municipal. Les services et aides du CNAS sont destinés aux salariés de la commune.

DEMISSION : Monsieur Le Maire fait part de la démission de Madame Saint Léger

DELIBERATIONS

Annulation de Titres année 2011 : Suite à une double prise en charge sur l'exercice 2011, les titres 44 et 45 sont à annuler. Les crédits nécessaires, soit 614 €, seront portés au compte 673 du budget 2012. Délibération prise

Décision Modificative n°2 du Budget 2012 : Le Conseil décide de modifier le budget en fonctionnement

Recettes : compte 7713 : +700 €

compte 7325 : +2300

Dépenses : compte 61522 : +2386 €

compte 673 : +614 €.

Le Conseil accepte. Délibération prise.

Convention Centre de Gestion : Afin de prendre en charge les visites médicales obligatoires des agents, le Centre de gestion propose une convention. Le Conseil accepte et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires. Délibération prise.

Convention Conseil Général : Suite aux travaux sur les routes départementales, une convention est à prendre avec le Conseil Général. Le Conseil accepte et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles à cette convention. Délibération prise

C32S : Sur proposition de Monsieur Le Préfet, la commune de Jussy doit intégrer la Communauté de Communes ; le Conseil accepte l'intégration de cette commune. Délibération prise

Espace Cinéraire : Pour payer les factures de l'espace cinéraire, le Conseil décide de souscrire un emprunt de 20 000€ au taux de 4,40% sur 10 ans, auprès du Crédit Agricole. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet emprunt. Délibération prise

Poste d'Agent d'Entretien : Monsieur le Maire demande au Conseil de créer un poste d'agent d'entretien (8h hebdomadaires), poste vacant suite au licenciement pour incapacité physique de l'ancien agent. Le Conseil accepte. Délibération prise.

Syndicat du Bois l'Abbé : Monsieur le Maire donne lecture du rapport de Syndicat de l'eau. Ce rapport donne les consommations en eau potable des 9 communes adhérentes et les propositions d'amélioration du service. Une étude sur le prix de l'eau montre une augmentation moyenne de 6,44% en 2011 par rapport à 2010 avec une augmentation de 37,44% de l'Agence de l'Eau

QUESTIONS DIVERSES

Location Salle des Fêtes : Le Conseil accepte de réduire de moitié le tarif de location de la salle pour le Club des Caviniennes suite à la brocante.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 15 Novembre 2012 à 19h00

Présents: Tous les conseillers, sauf Mme Bréhant et M Delhaye

Secrétaire R Cavalet

Lecture du compte rendu et signature.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Tarifs Salle Communale : Le conseil maintient, pour 2013, les tarifs de location de la salle communale, appliqués en 2012 Délibération prise.

Règlement du Cimetière : Suite à la création de l'espace cinéraire pour le cimetière. le Conseil décide de modifier les articles 2 et 16 et de supprimer les articles 34 et 35 de l'actuel règlement Délibération prise.

Règlement du Columbarium : La commission cimetière ayant établi un projet, le Conseil approuve ce règlement pour le columbarium ; règlement concernant les caves urnes et le Jardin du Souvenir Délibération prise

Tarif des Concessions et du Columbarium : Pour les concessions simples le tarif, hors frais de timbre et d'enregistrement, reste inchangé ; à savoir 150 € pour 30 ans et 200 € pour 50 ans. Concessions indéfiniment renouvelables au tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le produit des concessions est réparti en 2 parts : 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS communal.

Pour le Columbarium, le montant d'une concession de 30 ans est de 700 € pour les habitants de Cugny et 900 € pour les extérieurs. La fourniture et la pose d'une plaque d'identité gravée est de 160 €. Ces concessions sont indéfiniment renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Sur le produit des ces concessions, 50 € seront reversés au CCAS communal.

Pour le Jardin du Souvenir, la taxe de dispersion des cendres est fixée à 30 € avec la possibilité de poser une plaque d'identité, fournie par la commune, pour 120 €. Délibération prise

Mise en place du SPANC : Pour les habitations non desservies en assainissement collectif, un Service Public d'Assainissement Non Collectif est obligatoire. Le Conseil décide de donner cette compétence au Syndicat de la Clastroise. Délibération prise

Commission Impayés : Le Syndicat de la Clastroise a créé une commission Impayés pour étudier les situations litigieuses et demande à chaque commune de nommer un délégué. Monsieur D Lobbé est élu. Délibération prise

Bornes Incendie : Les bornes incendie deviennent vétustes et en général ne sont plus réparables. Monsieur le Maire propose de les remplacer sur plusieurs exercices. Des devis seront demandés .A voir en 2013

Reprise des Concessions : Des caveaux se trouvent à l'état d'abandon et sont parfois dangereux. Le Conseil décide de mettre en place une procédure de reprise des concessions

Circuits de Randonnées : Monsieur Monpays propose de mettre en place 2 circuits de randonnées sur le territoire de la commune qui seraient balisés. Les propriétaires seront contactés.

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement des poids lourds : Pour éviter tout problème, le Conseil demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour réglementer le stationnement des poids lourds.

Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu le 13 janvier 2013 à 10 heures.